



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

Montpellier, le 13/01/2020

Direction Énergie Connaissance  
Département Énergie Développement Durable  
Division Energie Air Montpellier

Nos réf. : DEA/BL/RN/2019.337  
Affaire suivie par : Brahim LOUAFI  
Téléphone : 04 34 46 63 76  
Courriel : brahim.louafi@developpement-durable.gouv.fr

## **Plan de Protection de l'Atmosphère et Feuille de route de l'aire urbaine de Montpellier**

-----

### **Compte-rendu du Comité de Suivi du 18 novembre 2019**

-----

#### **1-Participants**

<b>NOM / Prénom</b>	<b>Structure</b>
<b>BASTY Claire</b>	DREAL Occitanie
<b>BERTHOMIEU Sylvie</b>	Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or
<b>BERTHOMME Pascale</b>	ARS Occitanie
<b>BULLIOT Benoit</b>	I Care & Consult
<b>CABERO Corinne</b>	ATMO Occitanie
<b>CHEYLAN Martine</b>	ADEME
<b>JAMET Jacqueline</b>	CLCV
<b>LE MARTRET Yann</b>	Montpellier Méditerranée Métropole
<b>LOUAFI Brahim</b>	DREAL Occitanie
<b>LOUBIE Stéphane</b>	Conseil départemental de l'Hérault
<b>MARCHAND Jean</b>	Sète Agglopôle méditerranée
<b>MAS-RAVAL Nathalie</b>	Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup
<b>NEMAUSAT Lydie</b>	FNE LR
<b>NIAY Philippe</b>	TAM
<b>OTHEGUY Pascal</b>	Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault

<b>PARAMO Daniel</b>	DIR Massif Central
<b>SANGUINEDE Fabien</b>	Communauté de Communes du Pays de Lunel
<b>THEROND Delphine</b>	Aéroport Montpellier
<b>VANDEPUTTE Eric</b>	Sète Agglopôle méditerranée

## 2-Ordre du jour

### ■ Partie 1 : Points d'actualité (DREAL)

- Journée Nationale de la Qualité de l'Air 2019
- Contentieux

### ■ Partie 2 : PPA et Feuille de route de l'aire urbaine de Montpellier

- Etat d'avancement (DREAL)
- Présentation de l'expérimentation de navettes maritimes (Sète Agglopôle Méditerranée)

### ■ Partie 3 : Evaluation du PPA de l'aire urbaine de Montpellier (BE I-CARE)

### ■ Partie 4 : Conclusion – Calendrier prévisionnel 2020 (DREAL)

## 3-Points d'actualité (cf. support de présentation 1, diapos 4 à 7)

M. B. Louafi (DREAL) fait le point sur 2 sujets d'actualité Air :

- ◆ *Journée nationale de la Qualité de l'Air (JNQA) : Elle s'est tenue cette année le 18 septembre, et à l'occasion de cette 5ème édition, un appel à projets a été lancé par la DREAL en mai dernier, à destination des membres des 3 PPA de l'Occitanie, mais aussi des principales associations qui oeuvrent en faveur de la qualité de l'air. Au final, 20 actions ont été proposées en Occitanie par différents acteurs locaux (associations, collectivités, services de l'État,...) pour un coût global de 140 k€ dont 26 k€ de subventions de la DREAL. Ces actions consistaient en des ateliers de sensibilisation du public au problème de la pollution de l'air, ou encore des expositions, des débats, des quiz ou des jeux.*
- ◆ *Contentieux européen : en mai 2018, la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a été saisie pour non-respect des valeurs limites à l'encontre de plusieurs pays européens, dont la*

France pour le NO<sub>2</sub>. En octobre 2018, la Commission Européenne a déposé un recours en manquement contre la France. **Le 24 octobre 2019, la France a été condamnée par la CJUE pour « dépassement systématique et persistant pour le NO<sub>2</sub> et période de dépassement, pas la plus courte possible » : 12 zones sont concernées dont Montpellier et Toulouse en Occitanie.**

◆ *Contentieux national* : l'arrêt du Conseil d'Etat du 12 juillet 2017, demandant au Gouvernement d'élaborer et de mettre en œuvre un plan *Qualité de l'Air*, a conduit à la production de *Feuilles de route Air* (dans chaque métropole en contentieux européen), lesquelles ont été transmises à la Commission européenne en mars 2018. En octobre 2018, une nouvelle requête a été déposée au Conseil d'État par plusieurs associations, élus,... pour non-exécution de la décision de juillet 2017. **En février 2019, ce dossier a été transmis à la section contentieux du Conseil d'État** (en vue de l'ouverture d'une procédure juridictionnelle, susceptible de déboucher sur le prononcé d'une astreinte).

#### **4-PPA et feuille de route de l'aire urbaine de Montpellier** (cf. supports de présentation 1)

◆ M. B. Louafi (DREAL) présente **l'état d'avancement** du PPA et de la feuille de route de l'aire urbaine de Montpellier (cf. support de présentation). A ce jour :

- 11 des 16 actions du PPA sont terminées (actions 1, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 12, 14, 15 et 16)
- 3 des 18 actions de la feuille de route sont également terminées (actions 10, 11 et 14).

◆ Mme M. Cheylan (ADEME) fait ensuite un **point sur les conventionnements** pour les actions de la Feuille de route, retenues pour un financement ADEME en réponse à l'instruction ministérielle du 5 février 2019 (cf. support de présentation 2).

- Elle rappelle tout d'abord que 2 M€ sont prévus pour la mise en œuvre d'actions de 2019 à 2022, et que, sur les 35 projets proposés par les collectivités, 11 ont été retenus.

- Les conventions ont été passées pour les actions suivantes : Etudes aires de covoiturage (CD 34), Animation de la mobilité sur le territoire (CC Gd Pic St-Loup, Pays Coeur d'Hérault et Sète Agglopolé Méditerranée).

- Les conventions sont en cours pour l'action « ZFE : aide à l'acquisition de véhicules décarbonés (3M) »

- Enfin, les demandes de subvention n'ont pas été reçues pour les actions suivantes : Structuration des filières alimentaires locales (3M), plan climat des enfants sur la mobilité

(3M), animation PPA, suivi des actions (3M), et Intégration de l'application TAM pour les transports en commun (CA Pays de l'Or).

Ainsi, le bilan sur 2019 donne : 4 projets accompagnés, soit 254 300 € alloués ; 1 projet en cours de définition soit 300 k€ et 400 400 € restent en projet, soit un total de 954 700 €.

Sur 2020 :

- une relance sera effectuée pour les projets 2019 non conventionnés.
- un nouvel appel à projets de l'ADEME sera également réalisé ; les collectivités envisagent de proposer des actions supplémentaires.

M. le Secrétaire Général indique qu'il serait intéressant de produire une carte des différentes actions en cours ou à venir, et évaluer l'évitement et la baisse des GES.

- ◆ MM. Jean Marchand et Eric Vandeputte (Sète Agglopolé Méditerranée) présentent une action nouvelle de la Feuille de route : un **service expérimental de navettes maritimes sur l'étang de Thau** (cf. support de présentation 3).

Cette action répond aux enjeux inscrits dans 4 documents stratégiques : le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie, le Plan Climat Air Energie Territorial, le Plan de Déplacements Urbains et le Plan Littoral 21.

Elle consiste à expérimenter sur 3 mois, une liaison maritime Mèze/Sète dès 2020, soit un total de 10 km environ. Elle vise ainsi à limiter l'utilisation de la voiture et à favoriser les modes de transport alternatifs.

Le navire envisagé aura une capacité de 75 à 100 places, et naviguera à 20 nœuds environ. Il effectuera le trajet Port de Mèze - Gare SNCF de Sète (10 km), en 90 mn environ, et plus de 8 allers-retours seront effectués chaque jour.

Il pourra également accueillir des vélos.

Le tarif envisagé devrait se situer à 2€ pour un Aller simple et 3€ pour un Aller-Retour (ces montants restent cependant à affiner et à valider). Pour comparaison, le ticket A/R en bus est à 2,20 €.

Cette action est retenue pour une subvention de l'ADEME. Elle devrait démarrer vraisemblablement début juillet 2020. Un retour d'expérience sera réalisé fin 2020.

#### **Echanges avec les participants :**

Précision sur ce projet : L'ADEME a demandé que cette expérimentation **passe de 3 à 5 mois**.

Questions 1 et 2 de Mme L. Nemausat (FNE LR) :

1-Est-il envisagé d'utiliser des bateaux fonctionnant à l'énergie solaire ?

Réponse : Oui, mais plutôt vers 2030, du fait de leur coût élevé (5 M€ pièce)

2-Y a-t-il un réel gain en CO<sub>2</sub> ?

Réponse : Oui, à partir de 30 passagers.

3-Stéphane Loubié (CD 34) indique que dans le cadre de l'appel à projet « France Mobilité-Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables », le projet du Département de l'Hérault « Pack Mobilité Inclusive» a été retenu par l'Etat et l'ADEME. Ce projet définit les modalités de coordination et coopération, en lien avec le déploiement d'actions innovantes de mobilité durable. Ce projet est intégré dans une convention plus large «Hérault Mobilités» qui lie les actions du PPA et celles du « Pack Mobilité Inclusive». Cette convention porte sur :

- Le covoiturage, avec la création d'aires de covoiturage structurantes, mais aussi d'un maillage secondaire de places de covoiturage par mutualisation de stationnements existants ;
- Les infrastructures cyclables et services aux cyclistes ;
- la promotion du dispositif d'autostop « Rezo Pouce » et de covoiturage d'entreprise « Rezo Pro » ;
- l'animation de promotion de la mobilité active ;
- les plateformes de mobilité inclusive, en direction des publics en démarche d'insertion sociale ou professionnelle
- le développement du télétravail.

A ce jour, trois des cinq conventionnements cotés sont sur le périmètre du PPA :

- 16 septembre 2019 avec la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup
- 16 septembre 2019 avec la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises,
- 12 novembre 2019 avec la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

S'ajoute le 16 septembre 2019, une convention spécifique avec le CEREMA pour mettre en place le suivi et l'évaluation du PHMI.

## 5-EVALUATION DU PPA DE L'AIRE URBAINE DE MONTPELLIER

◆ M. B. Louafi (DREAL) rappelle que :

- le PPA de l'aire urbaine de Montpellier a été approuvé par arrêté préfectoral, le 20 octobre 2014 et que sa mise en œuvre doit faire l'objet d'une évaluation au moins tous les 5 ans (Art. R.222-30 du code de l'environnement).

- cette évaluation doit porter sur : le périmètre géographique, les objectifs et les échéances, la définition et le choix des actions, la mise en œuvre effective des actions, l'atteinte des résultats, l'organisation du suivi et la gouvernance.

- un premier travail portant sur l'évaluation quantitative du PPA a été réalisé par ATMO Occitanie en mai-juin 2019 : il a permis d'étudier l'évolution des émissions et concentrations en polluants, et l'exposition de la population.

- un second travail, portant sur l'analyse qualitative du PPA, a débuté en juillet 2019. Il est réalisé par le bureau d'études I-Care Environnement.

La présentation de l'état d'avancement de l'étude ayant révélé plusieurs erreurs d'analyses et de prise en compte des informations collectées lors des interviews, le rapport d'évaluation est en cours de correction. Il sera ensuite transmis aux membres du Comité de suivi pour recueillir leurs éventuelles observations.